

ANTOINE PORTAIL - 1590 - 1660 -

NOTICE

VI

(1646 - 1648)

Voyage de M. Portail à la Rose. – Lettre de saint Vincent qui l'invite à se rendre à Cahors – Retour à la Rose. – Nouvelle visite à Cahors – Lettre de saint Vincent qui l'envoie à Rome. – Départ. – Séjour à Marseille. Arrivée à Rome. – il commence la visite. – Suspend la visite et se retire à Saint-Sauveur. – Lettre de Mlle Le Gras. – Réponse de M Portail. –Reprise et fin de la visite. – Lettre de M. Portail à Mlle Le Gras. – M. Portail quitte Rome. – Visite à Gênes. – Arrivée à Marseille. – Négociations difficiles. – Lettre de saint Vincent. – Zèle de M, Portail dans les missions. Lettre de M Portail à Mlle Le Gras. – Réponse de Mlle Le Gras.

De Saintes, M. Portail se rendit à la Rose pour y faire la [53] visite, et voici dans quels termes bienveillants saint Vincent l'invite à se rendre à Cahors.

“Fontainebleau, 22 septembre 1646.

“Monsieur,

“Je vous écris à la hâte de Fontainebleau, pour vous continuer mes lettres et vous donner de nouvelles assurances de mon pauvre cœur pour le vôtre très cher, et pour vous dire, Monsieur, que Monseigneur de Cahors me mande qu'il serait bien aise que vous alliez faire un tour jusqu'à Cahors pour voir l'état de notre maison et comme toutes choses s'y passent. C'est de quoi j'ai voulu vous prier par ces lignes, afin de vous prier d'y aller au plus tôt que vous pourrez.

“Je salue le plus tendrement qu'il m'est possible M. Alméras, M. du Coudray et le reste de la famille, me recommandant humblement à vos prières et aux leurs et suis en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur Vincent de Paul, indigne frère de la Mission.

“P. S. Puisque Monseigneur a cette affection, voyez avec le bon M. du Coudray que je salue tendrement, s'il est expédient qu'il soit de la partie, et si cela est, je l'en prie.”

M. Portail quitta immédiatement la Rose et se rendit à Cahors.

Après avoir terminé sa visite à Cahors d'une manière satisfaisante, comme il l'avait fait partout, M. Portail envoya à Saint Vincent cette heureuse nouvelle, et il en reçut la réponse suivante

“J'ai reçu votre lettre écrite de Cahors qui m'oblige à rendre grâce à Dieu de toutes les choses que vous me dites, et de tous les biens que Dieu opère par vous. Je prie sa divine bonté de continuer sa lumière et sa conduite pour [54] réussir en ce qui vous reste à faire, comme en ce que vous avez fait¹”

M. Portail revint de nouveau à la Rose = et il reçut là plusieurs lettres de saint Vincent (10, 18 et 24 novembre 1646)

Dans cette dernière lettre, Saint Vincent recommandait à M. Portail de ne pas trop prolonger les visites.

¹ Saint Vincent à M. Portail, 27 octobre 1646

Après avoir tout réglé à la Rose², M. Portail revint encore à Cahors où l'appelaient de nouvelles affaires.

Il y trouva deux lettres de saint Vincent, l'une du premier, l'autre du huit décembre³. Il félicitait le zélé visiteur de sa sagesse, et de la bénédiction que Dieu lui donnait, puis il l'invitait à se rendre à Marseille, sans retard, et de là à Rome où il était impatientement attendu.

“il faut aller au plus pressé qui est Rome. – Vous ne vous arrêterez pas même à Gênes, vous contentant de voir M. Martin⁴ qui fait le séminaire, et de dire un mot à M. Blatiron et à M. Richard⁵”.

M. Portail négocia en passant à Marseille une affaire avec les administrateurs qui exigeaient que deux prêtres de la Mission restassent dans l'hôpital⁶.

Cette négociation terminée, M. Portail prit le chemin de Rome en compagnie de M. Alméras.

ils y arrivèrent à la fin d'avril. M. Alméras devint Supérieur de la maison de Rome et remplaça M. d'Horgny quelque [55] temps après son arrivée, comme nous le voyons par une lettre que lui écrit saint Vincent à la date du 10 mai⁷.

M. Portail commença immédiatement la visite le 23 avril ; mais les grandes chaleurs le forcèrent s'éloigner de la ville, et il se retira dans le monastère de Saint-Sauveur : il avait reçu, avant de quitter Rome, la lettre suivante de Mlle Le Gras.

“21 juin 1647.

“Monsieur,

“Il y a longtemps que je souhaite me donner l'honneur de vous écrire, si j'eusse osé vous importuner ; mais l'état auquel vous êtes me fait passer toute crainte, pour vous recommander le besoin que vos pauvres filles de Charité ont de votre retour, à ce que dans votre maladie vous ne preniez pas Paradis pour Paris. Que ferions-nous, Monsieur : Car il me semble que la perfection que Dieu demande de toute la Compagnie, attende vos charitables avertissement et conduites. Il est vrai que votre absence si longue nous a été pénible ; mais en mon particulier j'ai senti consolation de vous savoir dans la source de la sainte Église, et proche de son chef, père saint de tous les chrétiens, où tant de fois je me suis désirée pour, comme enfant quoique indigne, avoir sa sainte bénédiction ; mais comme mon âge, mes infirmités qui augmentent tous les jours, commencent à me faire perdre l'espérance de ce bonheur tant désiré, et que la connaissance du grand bonheur que j'ai eu, par la grâce de Dieu, de vivre et désirer mourir en la foi de Jésus-Christ, j'ai eu pensée, Monsieur, de vous supplier très humblement pour l'amour de Dieu, m'obtenir pour l'heure de ma mort cette grâce, qui me pourra être conférée en cet instant.

Mais, Monsieur, je souhaiterais bien m'étendre davantage [56] et vous prier, si c'est chose qui se puisse faire, de procurer ce même bonheur à toutes celles à qui Dieu fera la grâce de mourir dans la Compagnie des filles de la Charité ; puisqu'il semble que ce soit l'esprit de Jésus-Christ qui ait inspiré vouloir ce genre de vie aux personnes qu'il choisit, pour honorer sa vie humaine étant sur terre.

“Cela, Monsieur, n'est-ce pas nous avertir fortement que nous avons doublement le bonheur d'être filles de la sainte Église, et étant admises en cette manière ne nous sera-ce pas une nouvelle

² La fondation de la Rose eut lieu en 1637.

³ Lettres de saint Vincent de Paul, tome I, page 600.

⁴ M. Martin (Jean) dont on trouvera la notice dans ce volume.

⁵ M. Richard (François), né à Metz en 1622 reçu à Paris le 22 septembre 1641

⁶ Une lettre de saint Vincent du 14 février 1647 nous fait connaître cette négociation.

⁷ Lettre de saint Vincent du 10 mai 1647; il lui donne de très sages avis pour la conduite de sa maison.

obligation de vivre et d'agir comme enfants d'une telle mère ? ce qui requiert une grande perfection. Venez vite, Monsieur, nous aider à l'acquiescer, et en attendant continuez-nous vos charitables soins à l'autel et en vos autres prières, et présentement en vos souffrances. Permettez-moi, Monsieur, saluer très humblement M. d'Horgny et M. Alméras auxquels je demande pareille charité qu'à vous.

“Notre sœur Carsireux se porte bien, Dieu merci ! Nos sœurs Florence, Françoise de Montargis, Mathurine d'Angers, et Péline Fleury, l'une des trois que votre charité nous envoya d'Angers sont décédées : plusieurs autres qui ne sont pas de votre connaissance aussi ; et la grande sœur Michel Naux que vous avez envoyée de Richelieu, et plusieurs autres sorties. Enfin nous sommes en si grande nécessité de filles, pour la grande quantité qu'on nous demande de toutes parts.

“Voyez, monsieur, si nous avons besoin de fort aide auprès du bon Dieu.

“Recommandez-nous bien à toute votre sainte famille, et moi particulièrement, qui plus que toutes les autres ai crainte et dois douter de mon salut, quoique je l'espère de la miséricorde de Dieu, par les mérites de son Fils, en l'amour duquel je suis, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

“L. DE MARILLAC.” [57]

Voici la réponse à cette lettre

Abbaye de Saint-Sauveur, à 15 lieues de Rome, 1647.

“Mademoiselle,

“Enfin nous avons appris les bonnes nouvelles de votre guérison, lesquelles nous attendions avec grand désir dans l'appréhension que nous avions que vos filles ne fussent orphelines. Et nous n'avons point de sujet de croire que des nouvelles soient fausses, puisque vous avez pris la précaution, non seulement de les signer, mais même de les écrire de votre main propre par les deux lettres dont votre charité a daigné nous honorer.

“Pour ce qui est de moi, je me porte bien à présent par la miséricorde de Dieu ; mais je n'ai pas encore tout à fait l'embonpoint, en sorte qu'on ne me permet pas d'appliquer mon esprit aux emplois sérieux auxquels l'obéissance m'a appelé en ce pays. Je ne laisse pourtant pas de faire quelque petite chose par ci par là, en attendant que les grandes chaleurs soient passées, lesquelles me retiennent en ce désert, où l'air est tempéré et plus sain qu'à Rome, ce qui a été cause que j'y suis venu sitôt.

“Je vous dis ceci, Mademoiselle, afin que vous ne vous étonniez pas de ce que j'ai tant tardé à répondre à vos très chères lettres et à essayer d'exécuter les ordres qu'elles me prescrivent, du moins pour ce qui regarde les indulgences à l'article de la mort, et puis l'absolution générale. J'ai dit essayer, parce qu'on m'a dit qu'à présent il y a plus de difficulté d'obtenir de Sa Sainteté cette grâce pour tant de personnes ensemble qu'on ne faisait autrefois, joint que l'ambassadeur n'a paru encore à Rome que comme incognito. Et cependant c'est l'ordinaire que les Français ne demandent au Saint-Père des indulgences extraordinaires ou autres grâces semblables que lorsque ledit ambassadeur a. audience, ouvertement et en sa présence. [58]

“Je ferai néanmoins mon possible de satisfaire à vos désirs, du moins vous obtenant une chose équivalente. Pour ce qui est du secours que votre dévotion demande dans nos sacrifices, je vous dirai tout simplement qu'entre la part que je vous y donne depuis longues années, j'ai célébré expressément plusieurs fois à cet effet, même depuis peu. J'en ai fait de même pour toutes vos filles, et en particulier j'ai dit trois messes pour celles qui sont décédées depuis mon départ de Paris, et tâcherai de vous conserver ce petit service, Dieu aidant. Cependant, je vous remercie très humblement des prières que votre charité et celle de vos filles ont daigné faire pour ma santé corporelle ; mais j'avais plus besoin d'être assisté pour la spirituelle ; pour avoir demeuré à Rome la

sainte, tous n'y deviennent pas saints, principalement moi qui suis plutôt empiré, pour avoir été trop longtemps éloigné de notre cher l'ère ; je me console néanmoins dans l'espérance que j'ai d'avoir bientôt l'honneur de retourner auprès de lui et d'en être reçu charitablement comme un autre enfant prodigue.

Au reste, je ne puis que vous dire qu'il y a cinq ou six mois, étant près de Toulon, de loisir en attendant le vent propre pour notre barque, je me donnai l'honneur de vous écrire une assez longue lettre contenant des petites nouvelles spiritualisées de notre voyage pour votre consolation ; mais à ce que je vois, vous ne les avez pas reçues. C'est possible qu'elles n'auront pas été jusqu'à Paris. Vous pouvez voir par là comme je ne vous avais pas oubliée, non plus que nos chères sœurs, auxquelles je me recommandais, aussi bien qu'à votre charité, Mademoiselle, à ce qu'elles priassent et communiassent une fois pour moi. Et, c'est ce qui me fait le plus regretter la perte de cette lettre, m'ayant privé d'un si grand bien. Je vous fais encore la même supplication et salue à cet effet toute la petite famille de Notre-Seigneur à ce qu'elles se souviennent de me faire cette charité, puisque j'ai déjà commencé à célébrer à leur [59] intention comme à la vôtre. Il est vrai que j'y étais déjà obligé à divers titres comme celui qui est en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère,

“Votre très humble et très obéissant serviteur,

“PORTAIL”

“P. S. Il n'y a ici de votre connaissance que M. d'Horgny. Il vous remercie du souvenir qu'il vous a plu avoir de lui, et vous demande part à vos prières et de toutes vos filles. M. Alméras est demeuré à Rome pour conduire la petite compagnie qui y est.”

La visite, interrompue plusieurs fois à cause de la fatigue qu'il ressentait du climat, ne fut terminée que le 16 novembre.

Parmi les recommandations faites aux missionnaires, qui étaient à peu près tous Français, nous remarquons celle de ne parler dorénavant qu'italien pour apprendre plus promptement cette langue en accoutumant l'oreille au son des mots : *In addiscendo hujus linguae idiomate ac sono plurimam operam ponant, nec nisi Italicè in posterum loquantur.*

M. Portail quitta Rome le 1er décembre, et à cette même date, il écrit à Mlle Le Gras. pour lui faire connaître les faveurs spirituelles qu'il a obtenues pour elle.

“Mademoiselle,

“Rome, 1er décembre 1647,

“Voici enfin, avec beaucoup de poursuites, une partie des grâces que votre dévotion avait désirées de notre Saint-Père. La considération de vos emplois envers les pauvres malades a été un des principaux motifs que votre requête a été entièrement accordée, Sa Sainteté n'ayant pas accoutumé d'accorder des indulgences pour tant de personnes à la fois ; vous verrez comme toutes vos filles à présent vivantes y ont leur part, mais non pas celles qui seront désormais reçues en votre communauté, si ce n'est qu'on [60] demande encore la même charité pour elles ; ce que M. Alméras fera très volontiers, dès qu'il en aura eu avis et su le nombre. L'on s'est mépris en votre nom, mais cela n'y fait rien ; et la clause qui ne parle, ce semble, que des femmes et non des filles, n'empêche pas que toutes vos filles n'y aient le même droit, parce qu'en cette cour le mot de *mulier* se présente pour l'une comme pour l'autre.

“Vous attendez encore, Mademoiselle, le pouvoir d'élire un confesseur qui puisse vous absoudre de tous cas et censures en vertu de cette élection quand vous le désirerez, et c'est ce qu'on m'a promis d'obtenir encore de Sa Sainteté dans sept ou huit jours, quoiqu'on ne m'en ait pas tout à fait assuré ; ce sera M. d'Horgny qui prendra le soin de vous l'envoyer dès qu'il l'aura reçu, car il restera encore ici quelque temps, et moi je pars tout seul demain de grand matin pour m'en retourner en France, en ayant eu l'ordre de M. Vincent. C'est ce qui fait que je me réserve à vous dire de bouche ce que j'aurais à vous écrire de plus à présent ; je ne puis néanmoins omettre la

pensée qu'un de la Compagnie a eue depuis quelques jours, c'est de faire que tous les prêtres de cette maison de Rome aillent célébrer chacun une messe en l'église de Saint-Pierre auprès de son tombeau et des reliques des autres apôtres et de plus faire les sept églises et tout cela à l'intention de prier Dieu pour tenter ces saintes dames qui ont l'esprit du christianisme et en quelque façon des apôtres et évêques, puisqu'elles sont si zélées pour le salut du prochain et la sanctification de l'état ecclésiastique, afin que par le mérite de ces saints, Notre-Seigneur leur conserve cet esprit et leur donne de nouvelles grâces pour continuer leur charité.

“Et quoique Mme la duchesse et Mme la présidente de Herse et Mme de Lamoignon qui ont une particulière vocation à cela semblent être les seules dignes d'avoir part à ces prières, on y comprend néanmoins toutes celles qui contribuent à ces bonnes œuvres, quoiqu'on ne sache pas [61] leur nom, mais sur toutes on spécifie M^e Le Gras quand ce ne serait qu'à raison de l'instance qu'elle a souvent faite, soit par lettres et par paroles ; de lui rendre ce service là. Nous y avons déjà commencé, et l'on se propose de continuer particulièrement le reste de cette année. Vous pouvez dire aussi à vos bonnes filles que notre prétention a été aussi qu'elles y aient leur part, particulièrement aux saints sacrifices, que j'ai offerts en ces saints lieux, afin que Dieu les conserve, encourage, fortifie et sanctifie de plus en plus dans les exercices de leur sainte vocation. Je vous supplie de les saluer, s'il vous plaît, de ma part et les faire ressouvenir de me donner part à leurs prières et communions, comme j'espère que votre charité le fait aussi, pour que Dieu me fasse miséricorde, qui suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL”
“Indigne prêtre de la Mission”

M. Portail revint par Gênes, où il fit sa seconde visite ; il reçut là une lettre de saint Vincent qui lui recommandait de se rendre à Marseille sans délai.

Voici comment saint Vincent terminait sa lettre

“Notre-Seigneur vous inspirera ce qu'il faudra et vous donnera part à son esprit. Je l'espère d'autant plus que cette visite est plus importante que les précédentes, comme cette maison est aussi la plus difficile que nous ayons, à cause de la diversité extraordinaire des emplois : de l'hôpital, des missions sur les galères, des missions sur le terroir, des aumôniers, du séminaire, des affaires de Barbarie, des lettres⁸, qu'il faut envoyer et recevoir et de quelques autres circonstances” [65]

M. Portail prit immédiatement la route de Marseille.. Selon les instructions de saint Vincent, il se mit à l'œuvre, et avec sa sagesse et sa dextérité ordinaires il put négocier des arrangements avec les administrateurs de l'hôpital qui jusque-là s'étaient montrés fort difficiles, puis il fit part de ces résultats à saint Vincent qui lui répond

7 février 1648,

“Mon Dieu, Monsieur, que je suis consolé de la conférence que vous avez faite sur les défauts des Missions des Galères ; le fruit qui en a réussi est une marque que Dieu a eu bien agréable cette action. Je l'en remercie de tout mou cœur et vous, Monsieur, de ce que vous avez assisté à l'assemblée de MM les administrateurs. Je n'ai pu achever de lire les articles qu'ils vous ont proposés, je les verrai, Dieu aidant, ensemble la fondation de Mme la Duchesse, afin que sur les obligations d'icelle, je vous puisse dire mes pensées avant que vous dressiez aucun règlement touchant l'hôpital. Je vous prie de nous envoyer une copie de la patente de la fondation ou déclaration du Roi à l'égard de l'hôpital. Il sera bon que vous fassiez entendre aux administrateurs que la Compagnie n'a point de visiteur général, mais seulement un à chaque province. Dans cinq ou six jours, Dieu aidant, nous vous allons envoyer une belle carrossée de monde, la plus grande partie

pour Rome et l'autre pour Marseille. Je vous prie de les attendre et de me recommander à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis,

“Votre très humble et obéissant serviteur,

“VINCENT DE PAUL.”

Les affaires retinrent M. Portail à Marseille et malgré le pressant besoin que saint Vincent avait de voir arriver à Paris son premier assistant, il le laissa prolonger son séjour à Marseille, dans l'espoir que lui seul pourrait mettre fin à toutes les difficultés. C'est à cette époque, que dans une [63] lettre datée du 30 octobre, saint Vincent recommande à M. Portail de faire porter les chapelets à la ceinture des missionnaires. “Cette pratique, dit-il, s'observe toujours en cette maison. (Celle de Saint-Lazare.) Je vous prie que cela s'observe de delà ; nos autres maisons y sont fidèles, c'est un usage saint et d'édification”

C'est une lettre de M. Portail à Mlle Le Gras, qui nous renseigne exactement sur ses travaux à Marseille.

“Marseille, 17 septembre 1648

Mademoiselle,

“Vraiment, c'est trop différer à vous rendre mes devoirs ; je mérite que vous m'appeliez oublieux, ou que vous me mettiez en oubli. Quoi, écrire tous les huit jours à Paris, et laisser passer tout ce temps sans vous dédier une pauvre lettre ? Certes, j'ai grand tort, et me suis rendu indigne de participer au bien que Dieu fait à votre chère communauté. Mais que vous dirai-je, Mademoiselle, je ne fais rien de nouveau qui vous puisse donner satisfaction. Des compliments, ce n'est pas ce que vous désirez, ni qui soit bienséant à un homme de ma profession. Quoi donc ? C'est qu'il vous faut seulement rafraîchir la mémoire de mes misères, afin que vos prières et celles de vos bonnes filles se recommencent et redoublent pour m'obtenir de Dieu les grâces qui me sont nécessaires. J'en ai plus besoin que jamais en ce lieu-ci, là où la Providence et l'obéissance m'ont arrêté pour plusieurs et divers emplois importants, en quoi je n'ai guère avancé, mes péchés en étant sans doute la cause, qui s'opposent aux desseins de la bonté divine. Elle a néanmoins versé beaucoup de bénédiction aux missions que nous avons faites tant sur la mer que sur la terre ; et le petit séminaire d'ecclésiastiques que nous venons de commencer ici s'en ressent aussi, parce que les quatre qui le composent en attendant mieux y ont déjà profité en la piété et en la science qu'on y enseigne ; mais j'espère que le tout ira mieux quand [64] votre charité nous aura fait ressentir les effets des ferventes oraisons qu'elle fera et ordonnera de faire pour nous, ensuite de l'humble supplication que je viens de vous faire. Et, voilà, Mademoiselle, tout ce que je puis vous dire sur l'heure de possible, jusqu'à ce que j'aie le bonheur de vous rendre un compte plus exact de vive voix de notre long voyage, quoique je ne sache pas quand je pourrai être de retour à Saint-Lazare, cela dépendant du succès des affaires que j'ai ordre d'achever en cette maison et de la volonté de M. Vincent. Quoi qu'il en soit, je ne laisserai pas de continuer de vous offrir avec toutes vos chères filles à notre bon Dieu en lui offrant le saint sacrifice de la messe à ce qu'il vous bénisse de plus en plus avec elles, et vous conserve en bonne santé, faisant heureusement réussir vos saints desseins. Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, etc...

“P. S. Depuis ma lettre écrite, j'ai pensé que je ne ferai pas mal d'en écrire une pour toutes vos filles, quand ce ne serait que pour les encourager et ensemble les décider, à prier plus volontiers pour moi. Si pourtant vous ne jugez pas qu'elle doive leur être communiquée, vous n'avez qu'à la supprimer tout simplement, aussi bien est-elle trop longue et j'aime mieux que vous la déchiriez que non pas d'entreprendre d'en faire une plus courte, à cause que j'ai d'autres affaires plus pressantes qui m'obligent à ménager mon temps”

Quelques jours après, Mlle Le Gras répondait à M. Portail :

“8 octobre 1648.

Monsieur,

“L’espérance que je me donnais toujours de temps en temps de votre retour m’a retenue beaucoup de fois de me donner l’honneur de vous écrire, quoique souvent je l’aie [65] désiré ; mais commençant depuis quelques mois de perdre cette espérance, je m’y étais résolue, et il n’y avait plus que la crainte de vous détourner, ou plutôt de ne le devoir faire, qui m’ait fait différer jusqu’au temps où la divine Providence ait permis que votre charité m’ait prévenue, dont je vous remercie très humblement.

“Je ne saurais assez vous témoigner la joie de toutes nos sœurs, après le déplaisir que quelques-unes ont eu, de ce qu’il avait couru un bruit, que vous étiez mort. Dieu soit béni ! Monsieur, que sa bonté vous ait conservé parmi tant de dangers, et veuille sa même bonté vous amener bientôt. Vous trouverez encore beaucoup de vos filles par sa grâce, et quantité de nouvelles que j’espère qui seront bien aidées de votre charité. Nous avons présentement de bien malades quelques sœurs anciennes.

“Ma sœur Turgis quoique un peu mieux depuis qu’elle a eu l’extrême-onction. Ma sœur Elisabeth Martin qui était à Nantes lors de votre partement, maintenant dans une langueur de pulmonie, et moi toujours dans mes langueurs de fainéantise ; mais enfin j’ai sujet de croire que Dieu se lassera bientôt, de tant exercer de miséricorde sur la longueur de mes années pour les faire finir par sa justice. Cette pensée m’augmente le désir de votre retour, et me ferait volontiers vous dire : Monsieur, si votre ouvrage est taillé, dépêchez-vous de le bâtir afin qu’un autre l’aille coudre.

“Souvenez-vous que si Dieu me fait cette grâce de voir votre désiré retour, je ne vous considérerai pas, comme venant de Marseille seulement, mais de Rome dont je vous demanderai bien des nouvelles, et de Notre-Dame de Lorette, en cas que vous y ayez été ; commencez à rappeler votre mémoire, je vous supplie.

“Nos sœurs auront une sensible consolation d’entendre la lecture de la chère lettre que votre charité a pris la peine de leur écrire ; j’attendrai à la première conférence après la permission que j’en aurai eue de M. Vincent. [66]

“Je n’oserai plus leur faire espérer votre retour, et Dieu veuille que nous ayons le bien que ce soit plus tôt que nous pensons. J’espère que votre charité continuera toujours vers nous, et que vous me faites l’honneur de me croire toujours en l’amour de Jésus Crucifié,

“Votre très obéissante et très humble servante,

“L. DE MARILLAC.”

VII

(Janvier 1649-septembre 1649)

Triste situation de Paris. — Voyage de saint Vincent. — Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. — Réponse de M. Portail. — Retour de M. Portail à Paris. Cordiale réception. — Improvisation de M. de La Fosse.

Tels étaient les sentiments d’estime que Mlle Le Gras témoignait à M. Portail, et elle ne désirait pas moins son retour à Paris que saint Vincent lui-même. Mais ce ne fut qu’à la fin de cette année vers le commencement de septembre qu’il put revenir.

Paris était alors en proie aux horreurs de la guerre civile. Saint-Lazare avait été évacué par la plupart des missionnaires, car les soldats avaient tout pillé ; les ressources même de plusieurs maisons, comme de Marseille et d’Alger avaient été complètement détruites.

Saint Vincent, vivement affligé de la misère du peuple, fit auprès de la Reine, à Saint-Germain, une démarche qui n'eut pas de succès ; il en parle dans une lettre à M. Portail, à la date du 22 janvier 1649, "Je partis de Paris le 14 de ce mois, pour aller à Saint-Germain, à dessein d'y rendre quelques petits services à Dieu (c'était de prier la Reine de se séparer de Mazarin et rentrer à Paris). Mais mes péchés m'en ont rendu indigne."

Saint Vincent partit alors pour faire la visite des maisons de la Compagnie et il rentra à Paris à la fin de juillet. [67]

M. Portail continua, en attendant des temps meilleurs, à exercer son zèle à Marseille.

il n'oubliait pas non plus les filles de la Charité, et leur envoyait de sages conseils. Mlle Le Gras l'en remercie dans une lettre du 16 mai.

"Paris, le 16 mai 1649.

"Monsieur,

"Je sais que votre cœur, tout plein de charité, voudra bien recevoir les très humbles reconnaissances de nos sœurs et les miennes, que je vous offre pour les avertissements et témoignages de bonne volonté que vous nous avez donnés, par une lettre en général pour elles, et une en particulier pour moi, qui nous a été à grande joie et consolation. La lecture en fut faite en attendant la conférence, et Dieu sait, Monsieur, que ce ne fut pas sans larmes, qui furent adoucies par l'espérance de vous voir bientôt, mais il y a longtemps que nous attendons ce bonheur. Au nom de Dieu, Monsieur, je vous prie de ne point contribuer à ce retardement, à ce que quand il plaira à la divine Providence nous faire miséricorde, nous ayons ce bonheur. Je crois que votre charité nous a bien plaintes, en ce temps de si grande peine à Paris ; nous vous prions de nous aider à être reconnaissantes vers notre bon Dieu, des grâces qu'il nous a faites à toute la Compagnie, tant pour avoir été préservées de la faim, que de tous les autres dangers, non seulement aux villes, mais aussi aux villages. Ce nous a été une si particulière obligation qu'il est impossible que nous en soyons assez reconnaissantes, si ce n'est que notre bon Dieu n'ajoute à toutes ces grâces celle de lui être plus fidèles que nous n'avons été ; et, c'est cela qui me fait implorer le secours de votre charité, et à quoi nous espérons être fortement aidées si la bonne Providence vous ramenait en ce quartier. Vous y trouverez de grands changements. Je ne sais si vous avez su le décès de nos chères sœurs [68] Turgis, Jeanne Baptiste l'ancienne, Salomé, Reine d'Angers, Marie Despinal, Élisabeth Martin, qui était à Nantes, et de notre bonne sœur Magdeleine qui avait été si longtemps sœur servante à Angers, et quantité d'autres venues en notre Compagnie depuis votre absence. Je les recommande toutes à votre charité ; mais particulièrement celles qui restent, dont plusieurs vacillantes en leur vocation et nous toutes en général, peu zélées et ferventes et beaucoup trop attachées à notre amour-propre, ce qui me fait tant appréhender que trop tôt il y ait du relâche.

"Que direz-vous, Monsieur ? Que je ne crains pas de vous affliger par ces tristes nouvelles ; c'est la confiance que j'ai en la charité que je sais que Dieu vous a donnée pour notre salut et la perfection que sa bonté veut en nous pour laquelle je vous supplie de prier et de me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Jésus Crucifié, Monsieur, votre très obéissante et très humble servante.

"L. DE MARILLAC."

M. Portail lui répond quelques jours après

"De Marseille, le 8 juin 1649

"Mademoiselle,

"Ah, Mademoiselle, que votre chère lettre m'a consolé, apprenant la protection particulière du bon Dieu sur votre personne et sur toute votre charitable famille, en un temps auquel les plus riches et les plus puissants avaient bien de la peine à subsister et à sauver leur vie. Quand les exemples du plancher tombé de la maison du faubourg Saint-Germain abattue, de la chute dans la

rivière, et des effets de la Providence extraordinaire sur votre communauté, surtout à l'égard de la chasteté parfaite qu'on y voit nonobstant les grandes occasions qu'il y a de l'altérer, quand, dis-je, tout cela ne serait pas, cette dernière protection [69] serait capable de me faire croire fermement que votre petit Institut est vraiment de Dieu et gouverné de sa main, comme un bon père ferait à l'égard de ses enfants les plus chers ; et qu'ainsi il faut redoubler votre confiance en sa bonté, espérant qu'encore que d'un côté il vous mortifie vous ôtant un si grand nombre de bonnes filles, il vous consolera et vous assistera de plus en plus, et vous multipliera et sanctifiera, à mesure qu'il en cueillera les fruits pour envoyer au Ciel, ou émondera les branches superflues. Ce sont ces considérations qui ont adouci l'amertume que mon cœur avait senti de la mort de tant de bonnes sœurs et ensemble fait admirer dans un si grand déluge d'afflictions. Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous la conserve et la bénisse plus que jamais avec toute votre chère Compagnie, que je salue en toute humilité et révérence, et conjure de renouveler leurs prières pour moi, qui suis en l'amour du même Notre-Seigneur et celui de sa sainte mère, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL,
“Indigne prêtre de la Mission.”

Cependant le retour de M. Portail à Paris ne tarda pas à se réaliser.

Saint Vincent revint de ses visites vers la fin de juin ; et, au commencement de septembre, M. Portail rentra à Paris après une longue absence et de longs et fatigants voyages⁹.

Mais il fut bien dédommagé à son retour par la joie de retrouver son cher et vénérable père. L'accueil que lui firent ses confrères dut aussi le réjouir grandement.

Nous citerons malgré sa longueur une pièce de vers de [70] M. de La Fosse. Elle laisse voir à la cordialité de l'accueil fait à M. Portail quel était le lien d'affection et de charité qui unissait les missionnaires. Heureux lien qui fait de la famille d'adoption une vraie famille, où tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme, et à laquelle s'applique avec justesse cette parole des saints livres : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*. Mais laissons la parole à M. de La Fosse¹⁰.

RETOUR DE M. PORTAIL A PARIS.

CHANT IMPROVISÉ.

“Enfin, père chéri (qu'il me soit permis de vous donner ce nom) Dieu ne s'est pas montré sourd à nos vœux et à nos prières. Il n'a point sans pitié méconnu nos sentiments d'amour ; notre affection lui a plu, et, reçue dans les cieus au milieu des trônes sacrés, notre famille elle-même a pu adresser de nombreuses prières en faveur de la cause.

“O père, vous êtes enfin rendu à votre patrie ! Voyez ici vos enfants que vous redemandiez sur la terre et sur l'onde, ces enfants qui viennent se jeter dans les bras de leur père bien-aimé.

EXTEMPORALE CARMEN

D. D. PORTAIL

Tandem, care Pater (sit fas mihi nominis hujus),
Vota precesque Deus surdo non reppulit aure ;

⁹ Parti en mars 1646, il rentra en septembre 1649. Après trois ans et six mois d'absence, il alla de Marseille faire la visite à Annecy, et c'est de là qu'il revint à Paris.

¹⁰ Cette pièce se trouve à la Bibliothèque nationale (section des manuscrits).

Durus et affectus tandem non lusit amantes,
Olli noster amor placuit, caelique receptus
Hospitio, veneranda inter subsellia, caetus
Ipse suam oravit fecundo pectore causam.
Redditus est patriae genitor. Tua pignora ternis,
Pignora per terras totiesque petita per undas,
Pignora sub blandos genitoris itura lacertos. [71]

“Voyez, tout applaudit à votre retour ; on vous accueille par des chants d’allégresse ; les tambours par leur bruit inaccoutumé attestent notre joie, et votre retour les met en mouvement ; tout a revêtu autour de nous un air de fête, dans cet heureux événement, rien ne peut rester muet. Eh quoi, jeunesse sacrée ! Quoi ! fils d’Apollon, auriez-vous imposé silence aux muses, et ne vous êtes-vous pas conviés à des chants de fête ? Mais, que dis-je, muses, en l’honneur de celui qui revient, vous avez mêlé vos chants à ceux d’Apollon, et je vous ai entendues charmer les airs de vos hymnes d’allégresse. O fête printanière, que le souffle ardent du Pinde produit dans le cœur, en nourrissant l’âme d’une chaleur divine.

“Allons, amis, remplissez vos corbeilles de présents ; répandez à l’envi dans la sainte demeure des bouquets de fleurs odorantes ; tressez, jeunes gens, tressez des couronnes triomphales et ceignez sont front du laurier des vainqueurs, à quels terribles dangers n’a-t-elle pas échappé, cette tête vénérable !

Aspice, cuncta fremunt ; reduci chorus advolat omnis
Tympanaque insolito testantur murmure plausu
Adventu quassata tuo ; strepit excita passim
Loetitioe tempestas ; illo in cardine rerum
Nil mutum natura ledit. Quid sacra juvenus.
Quid, Pha : bi soboles, tacuistis ? Forti, sorores
Amitas neque vos, ad carmina Recta vocastis ?
Quid loquor ? – Et reduci cecinistis Apolline, Musx,
Audiivi tremulo, mulcentes sera cantu
O vernans aestas, quam Pindi conscius ardor
Intus agit, pulchroque animum depascitur arstu !
O socii Calathis, inquam, date munera plenis
Spargite certatim bene odoro flore lycoeum,
Plecte triumphales, age, plecte juvena, coronas
Et sacra victrici praecingite tempora lauro.
Heu ! quibus ereptum caput hoc venerabile fans !
Ergo, cohors dilecta, paterno pendula collo, [72]

“Aussi, venez, troupe chérie, venez vous presser dans les bras de votre père, déposez mille baisers sur son front béni. Au moins, entourez ces pieds vénérés, qui dans des courses actives portaient le vieillard à travers les plaines et les montagnes, quand il répandait par la parole les semences sacrées et préparait au Christ d’abondantes moissons. – Baisez ces pieds qui ont porté le vieillard au milieu des rochers et des terres inhospitalières, quand, pasteur fidèle, il visitait son troupeau chéri, et lui distribuait les trésors de son cœur paternel.

“Tu l’as possédé, Rome, bien que tu ne fusses pas le but dernier de son rude labeur. – Tu l’as connu, Gênes, regarde, regarde sa marche joyeuse vers les cieux, Gênes, ville des Liguriens, adossée à une haute montagne. Là, on l’a vu, notre vigoureux athlète descendre sur le sable de l’arène et terrasser les efforts puissants de l’ange des ténèbres. – Et toi aussi tu l’as connu, pays de Savoie, entouré de collines élevées ; tu as connu et les fatigues des sentiers raboteux, et les sœurs de la route, et les ennuis des longs retards et les dangers cruels de la peste. – Vous aussi, vous

Figite sacratiss in vultibus oscula mille ;

Si nimium est, saltem speciosas stringite plantas,
 Plantas quai celeri per plana per ardua cursu
 Portavere senem, dum mystica semina verbis
 Spargeret, et Christo dite glomeraret aristas ;
 Plantas qu. e rupes et inhospita tesca volucris
 Decurrere gradu, dulces dum viseret agnos
 Pastor amans, maternum illis et panderet uber.
 Nosti, Roma, licet duri non meta laboris.
 Ultima nosti ; alacres coelo aspice et inspice passus,
 O Ligurum splendor, Genua, alto proxima monti
 Hic athleta meus fulvâ conspectus arena
 Contudit hostiles sinuosi dxmonis aestus ;
 Tu quoque montosis, succincta Sabaudia gibbis,
 Nosti, sudores scabrique incommoda callis,
 Taedia longa morae diraeque pericula pestis [73]

l'avez vu, rives et ports de Marseille, galères rongées par les flots ; ah ! malheureux, qui êtes assis sur ces durs bancs de rameurs, liés et enchaînés pour toujours, et frappant de coups obliques l'onde gémissante, dites-nous, si quelqu'un de vous survivant à l'horrible carnage a été le témoin des mérites de sa vie et de son ministère de père ; dites avec quelle avidité vous prêtiez l'oreille à ses consolantes paroles pour supporter plus patiemment les coups qui retentissaient sur vos épaules. Je ne vous oublierai pas non plus, ô vous qui avez été enlevés par cette peste de feu, et qui, rompant vos chaînes, vous êtes envolés vers les cieux ; ah ! vous savez ce que peut le dévouement, le zèle de l'apôtre, quelle était sa piété, sa foi ardente, quelles étaient ses entrailles dignes du Christ.

“Homme chéri du ciel, ce ne sont ni les remèdes savants, ni les préceptes de la médecine qui vous ont protégé contre la mort, mais bien la puissance tutélaire de votre propre vertu : partout des cadavres en décomposition

Massiliæ, novistis adhuc, vos, littoral portus
 Alloques, et salso putres humore triremes
 Ah ! miseri, praedura super qui transtra sedetis
 Fatales inter nodos et vincula sortis,
 Obliquo querulum ferientes remige naevum,
 Dicite, vos, si quis faeda de strage superstes
 Consciis est vitae meriti, officiique paterni,
 Ut sacris avidas admostis vocibus aures.
 Mitius ut vestro sonuerunt verbera dorso
 Nec minus ad causam : Vos alloquor, ignea postis
 Quos tulit et ruptis praernisit ad astra catenis
 Fortunata cohors, quibus aureus obtigit aether
 Et nunc, Augusto pretiosa monilia collo,
 Jam nostis quid possit amor, quid apostolus urget,
 Quem pietas, quem vera fides, quem viscera Christi
 O nimium dilecte polo, non pharmaca, non te
 Eripuere neci, coï praecepta magistri,
 Numinis ut tutela tui ; nam tabida passim
 Corpora spargebant aegro contagia coelo ; [74]

infectaient l'air de miasmes dangereux, les funérailles succédaient aux funérailles, les ossements s'entassaient sur les ossements ; spectacle horrible ! calamité affreuse, lamentable destinée ! La sœur aînée fuit son frère, l'épouse fuit son époux, et, tandis que la nature ne songe qu'à sa conservation, elle s'oublie elle-même et foule aux pieds les liens de l'affection les plus sacrés.

“Mais, vous, ce n’est pas en vain que l’on vous nomme le prêtre du Christ ; habile à mettre en fuite les maladies les plus cachées, protégé par une vertu divine, vous vous riez des pestes corporelles, vous marchez constamment au milieu des morts et des ombres, comme si vous portiez un diplôme assuré de vie éternelle, et le souffle empesté de la maladie ne peut rien sur vous.

“Faveur inespérée du Ciel ! ils ont été exaucés, les vœux de vos amis pieux ! O douces larmes versées pour vous, gages d’une grande allégresse ! O gémissements, semence d’une joie éternelle ! O père ! tête bénie, tous ensemble nous bénissons le Seigneur qui au milieu de tant de périls vous a rendu sain et sauf à notre demeure : Puisse-t-il prolonger

Funera funeribus densabant, ossibus ossa ;
Dura lues, deforme malum, lacrimabile fatum,
Alma soror fratrem, conjux fugit alma maritum,
Et nimium natura sibi dum consulit, ipsa
En oblita sui, cognataque foedera calcat.
Tu tamen, O Christi non frustra dicte sacerdos,
Occultosque omnes solers depellere morbos,
Rides corporeas, vallatus numine, pestes ;
Assiduus manes inter versaris et umbras,
Longaevae quasi certa gerem diplomata vitae.
Nec te pestiferae contristas anhelitus aura.
O Coeli favor ! o vota exaudita piorum !
O lacrymae pro te dulces ! O foenora magnae
Laetitiae ! O gemitus, aeterni semina plausus !
O Pater ! O perdulce caput ! Gratamus Olympo
Unanimes, qui te per tanta pericula reddit [75]

vos années, et vous faire passer tranquilles les moments d’une vieillesse heureuse. Et, lorsque vous aurez atteint l’âge que connut Nestor, terminant vos jours après une longue carrière, puissiez-vous entrer aux cieux, plein de vie, mais surtout plein de mérites”

Finibus incolumen nostris ; tibi proroget annos
Temporaque emeritae faciat tranquilla senectae.
Hic cum Nestoreum degendo expleveris annum
Et longum solvens cursum morieris, Olympo
Ut plenus vita, meritis sed plenior, intres.

VIII

(1649-1660)

Retour de M. Portail à Paris. – Humilité de M. Portail et de M^{re} Le Gras. Assemblée de 1651. – Travail de cette assemblée. – M. Portail chargé de faire exécuter plusieurs décisions. – Lettre de M. Portail à ma sœur Angibouts. – il visite quelques maisons de sœurs. – Lettre de Mlle Le Gras à M. Portail. – Approbation des vœux en 1655. – M. Portail les renouvelle le 25 janvier 1656 avec toute la communauté. – Lettre de M^{re} Le Gras à M. Portail. – Chute que fait saint Vincent. – Correspondance de M. Portail avec les Filles de la Charité. – M. Portail tombe malade. – Sa mort. Lettre de saint Vincent qui annonce sa mort.

M. Portail rentré à Paris reprit ses anciennes occupations. Il continua d’être le conseil de saint Vincent, et les filles de la Charité retrouvèrent avec fruit et consolation leur ancien directeur.

Nous avons vu M. Portail à l'œuvre dans les missions qui lui ont été confiées. Nous avons vu comment saint Vincent louait la sagesse de sa conduite, et la bénédiction que Dieu lui accordait partout.

Nous avons entendu M. Portail lui-même dans ses diverses correspondances, et le lecteur a pu se convaincre que ce vertueux missionnaire, aussi humble que zélé, continuait [76] à être, comme saint Vincent l'avait autrefois qualifié, le miroir de la Compagnie.

Deux lettres sans date qui semblent se rapporter à une époque antérieure à l'époque présente nous mettent à même de révéler en même temps l'humilité de Mlle Le Gras et celle de M. Portail.

Les saints n'ont pas toujours été d'accord, mais la charité n'a jamais cessé de les unir. Mlle Le Gras n'approuvant pas une mesure de M. Portail lui écrivit la lettre suivante :

“Monsieur,

“Je vous suis très obligée d'avoir voulu me donner quelque témoignage de cordialité et de bienveillance ; vu les connaissances que vous avez de mes misères, je vous prie, Monsieur, que cela excite votre charité à m'obtenir miséricorde, il est vrai que nous avons déjà vu ce cher petit livre, dont je ferai grand état pour les raisons que vous me mandez, dont je vous remercie très humblement.

“Permettez-moi, Monsieur, de vous expliquer ces mots de ma lettre qui vous ont excité à me donner connaissance de vos intentions, disant qu'il pouvait y avoir de telles rencontres que je serais empêchée de vous obéir ou dans l'impuissance de le faire. C'est, Monsieur, que quelquefois quand nos sœurs me disent que votre charité leur a dit de demander à faire la retraite ou à changer de lieu (quoique cette manière de m'avertir soit un peu extraordinaire) il se trouve qu'il est impossible n'ayant personne à remplir leur place utilement, et non seulement cela, mais n'en ayant aucune. Il faudrait bien une conférence d'une bonne heure pour vous dire plusieurs exemples qui vous feraient connaître que je préférerai toujours vos avis à toutes mes raisons, si je vous les pouvais dire, ou que vous eussiez le temps de les entendre, ce qui n'a pas été encore, et je crois que vous ne l'avez pas jugé à propos.

“J'espère que Notre-Seigneur suppléera à mon défaut, [77] puisque en vérité je ne souhaite que sa gloire et l'accomplissement de sa très sainte volonté, non par ma justification vers nos sœurs, ni aucune autre, sinon à votre charité pour le respect que je vous dois et les obligations très grandes que toute la Compagnie vous a, et moi en particulier qui suis du plus intime de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur.

Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC”

Et voici la réponse pleine de sagesse et d'humilité que lui adresse M. Portail :

“Mademoiselle,

“Voici le dernier mot que je n'ai pu retenir nonobstant ma résolution du silence sur ce point. Ce n'est pas pour raisonner de nouveau, mais au contraire pour vous supplier très humblement d'agréer que nous ne songions plus à tout cela, car ce serait toujours à recommencer, et il y aurait danger qu'à la fin la charité mutuelle et réciproque, car je crois assurément qu'elle l'est par la grâce de Notre Seigneur, se pourrait altérer ; et il suffit de vous avoir dit mes petits sentiments que la Providence m'a obligé de vous déclarer pour la décharge de ma conscience. C'est pour cela que je n'ai pas trouvé à propos de vous renvoyer votre première lettre et que je ne réponds pas à la dernière, si ce n'est pour vous dire ingénûment que vous avez bien pu juger par mes termes que le mal que je dis incurable n'est autre que celui que les sœurs font faute de prompt secours, et non vous, Mademoiselle, puisque je vous assure que je mettrais la main au feu pour affirmer qu'il n'y a

pas même un péché véniel en votre conduite, puisqu'elle est conforme à la sainte volonté de Dieu, selon le sentiment que vous en avez témoigné et de parole et par écrit et par effet. Vous savez, Mademoiselle, que la sainteté n'est pas incompatible [78] avec les sentiments contraires. Deux saints ont autrefois prêché l'un contre l'autre avec ardeur, et avec tout cela ils ne laissaient pas d'être saints ; à plus forte raison, votre sainteté de vie ne laissera pas de subsister avec toutes les oppositions que vous avez aux sentiments d'un méchant comme je suis. Que si j'ai manqué de respect et de discrétion en vous exprimant mes pensées je vous en demande très humblement pardon, quoiqu'il me semble que je l'ai fait de l'aveu de Dieu et pour sa plus grande gloire ; par ainsi il vaudra mieux en demeurer là et laisser à Dieu à faire ce miracle, qui est de guérir un mal incurable le priant cependant de nous faire la grâce à tous deux de faire un bon usage de cette croix qu'il permet nous envoyer pour nous exercer et purifier de plus en plus, espérant que le tout réussira à sa gloire et à notre plus grand bien, et peut-être que sa divine bonté inspirera à M. Vincent quelque moyen efficace pour terminer notre difficulté ; Dieu lui en fasse la grâce ! Je ne laisserai pas cependant d'agir toujours à votre égard avec la même cordialité et respect que j'ai toujours eus pour votre chère personne, comme si rien de nouveau ne s'était passé ; et il me semble qu'après cette petite ouverture de cœur que nous venons de faire vous et moi, Mademoiselle, nous aurons moyen de vivre désormais avec plus de tranquillité et d'union que devant, du moins pour mon particulier, pour ce qu'ayant fait en ce cas ce que j'ai pu et dû. Je dois demeurer content, quand même j'aurais encore à porter la même croix, puisque le paradis n'est promis qu'à ceux qui l'ont portée comme il faut et que nous devrions dire avec saint Paul : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini mei Jesu-Christi*, en l'amour de qui et en celui de sa sainte mère, je suis,

“Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL” [79]

Nous citons ces lettres parce qu'elles nous mettent mieux à même de juger du caractère de ces saints personnages, si dignes à tous égards de notre estime et de notre admiration.

M. Portail, humble et franc, donnait à Mlle Le Gras un avertissement qu'il croyait utile, tout en lui témoignant une estime et un respect qui tenaient de la vénération.

Au commencement de juillet 1651, saint Vincent convoqua à Paris une réunion des principaux supérieurs de la Congrégation, afin de compléter les règlements qui n'avaient été qu'ébauchés dans l'assemblée de 1642.

Là se trouvaient quatre des premiers compagnons de saint Vincent : MM. Antoine Portail et Jean d'Horgny ; Antoine Lucas, supérieur de la maison du Mans et Jean Bécull.

MM. René Alméras, supérieur de la maison de Rome ; Étienne Blatiron, supérieur de la maison de Gênes ; Lambert aux Couteaux, supérieur de la maison de Richelieu, Gilbert Cuissot, supérieur de la maison de Cahors ; Louis Thibaut, supérieur de la maison de Saint-Méen ; François Grimal, supérieur de la maison d'Agen ; Jean-Baptiste Legros, supérieur du petit Saint-Lazare ; Pierre Duchesne ; Jean-Baptiste Gilles.

Cette assemblée s'occupa du 1 juillet au 11 août, sous la présidence de saint Vincent, à étudier toutes les questions qui se rattachaient au bon gouvernement de la Compagnie¹².

Puis, dans une réunion particulière, plusieurs questions furent posées à Saint Vincent qui avaient trait au bon ordre et à la discipline. Saint Vincent y répondit avec sa sagesse ordinaire et il chargea spécialement M. Portail de l'exécution de plusieurs décisions prises. [80]

Comme on vient de le voir, M. Portail continuait à être un très utile auxiliaire pour saint Vincent, en même temps il donnait tous ses jours à la formation et à la direction des filles de la

11 MM. de La Salle, du Coudray et Brunet étaient morts.

12 Voir circulaire des Supérieurs généraux. Introduction, p. VIII

Charité. Celles qui étaient éloignées n'éprouvaient pas moins que celles qui étaient présentes le bienfait de ses sages conseils.

Voici ce qu'il écrivait à ma sœur Barbe Angiboust à Bernay, à la date du 31 mai 1655.

“Ma très chère sœur,

“La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais.

“Je loue Dieu de tout ce que vous m'écrivez particulièrement du grand désir que vous avez de la fréquente communion ; mais en ayant parlé à M. Vincent, il m'a dit qu'il vaut mieux suivre le train de la communauté que de communier plus souvent que les autres, si ce n'est parfois pour quelque considération particulière. Or, la pratique de la maison est de s'approcher de la communion tous les dimanches et les fêtes commandées, excepté quand il y a deux ou trois fêtes de suite, auquel cas on communie de deux jours l'un. Et, si l'on a dévotion de communier deux jours de suite, on en demande la permission, laquelle se donne ordinairement, mais à condition qu'on se comportera si bien le premier jour qu'on n'aura pas besoin de confession le lendemain ; et c'est cette permission que je vous donne à présent une fois pour toutes et à votre sœur aussi. De plus, vous avez permission déjà de communier le jour de votre vocation, de votre baptême, de votre patronne sainte Barbe, de votre saint du mois et de quelques autres saints dont les fêtes ne sont pas commandées, comme sont celles de la présentation de la sainte Vierge, de saint François, de saint Joseph, du nom de Jésus, le 14 janvier et autres que vous pouvez savoir. D'ailleurs, il vous est permis de communier tous les jeudis des avents et du carême ; et je vous permets [81] de communier une fois le mois pour la paix y ajoutant les mortifications corporelles qu'on a accoutumées en la maison. Voilà bien des communions en un an, mais ce n'est pas tout ; il vaudrait mieux n'en faire point tant et les faire mieux, et faire voir ensuite un grand amendement, comme je veux croire que vous faites, et il y a apparence que vous êtes plus vertueuse que jamais et que vous donnez là fort bon exemple, puisque tant de filles se présentent pour entrer en la charité, sans doute que si vous n'étiez bien exemplaire, pas une ne voudrait demander à vous suivre. Dieu en soit loué à jamais, et le prie qu'il vous perfectionne de plus en plus ; et, pour ce qui est de ces filles postulantes, tâchez à les bien éprouver et ne leur rien celer ; et, si après cela elles persévèrent en leur désir, dites-leur, s'il vous plaît, qu'elles seront les bienvenues, mais avec la condition ordinaire, qui est que si elles ne sont pas trouvées propres après les avoir éprouvées quelques semaines dans la maison, elles trouvent bon de s'en retourner à leurs frais, et, partant qu'elles y pensent bien avant de partir. Au reste, j'ai été consolé d'apprendre que dans vos peines et difficultés intérieures, vous suivez l'avis que je vous avais donné qui est de vous jeter aux pieds de la croix, car, si vous le faites avec l'esprit qu'il faut ; vous ne manquerez pas d'en recevoir un grand soulagement en toutes vos misères peut-être plus que si vous recouriez à votre directeur. Continuez donc, ma très chère sœur, votre sainte pratique ; et quand vous ne pourrez vous prosterner aux pieds du crucifix, prenez celui que vous portez et le tenez dans vos mains, le regardant dévotement, le baisant, le mettant sur votre poitrine, protestant intérieurement que vous l'aimez, l'adorez, le voulez imiter en ses vertus, particulièrement en sa patience, et que vous lui en demandez la grâce par ces signes extérieurs, et cela principalement quand les passions, les tentations et tribulations vous assaillent. Et, voilà, tout ce que je vous puis dire pour le présent, sinon que je [82] prie Dieu qu'il vous donne sa sainte bénédiction, et que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère,

“Ma très chère sœur, votre très humble et très obéissant serviteur.

“PORTAIL.”

Mais il ne se contentait pas d'écrire aux sœurs pour les encourager, il allait aussi les visiter, comme il l'avait fait quelques années auparavant, pour les maisons de la Compagnie.

il était allé visiter quelques maisons situées dans l'Est de la France, lorsqu'il tomba malade, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante que lui adressa Mlle Le Gras, à la date du 26 septembre 1655.

“Monsieur,

“L'état de votre indisposition que nous avons appris, quoique incertainement, me met en peine et suspens de ce que nous devons demander à Dieu la parfaite santé ou une santé languissante ; la première prolongerait votre retour ; mais aussi nos sœurs de Sedan, de Brienne, de Montmirail et de Nanteuil en profiteront, tandis que toutes celles de Paris en souffriront tellement, Monsieur, que, en quelque façon, pourvu que votre retour soit en parfaite santé, nos intérêts nous paraissent égaux considérant au double les besoins de nos sœurs éloignées, et c'est ce qui nous met en état de demander à Dieu, pour vous et pour nous, ce qui sera un peu plus conforme à sa sainte et absolue volonté, et vous prier pour son amour à vous conserver dans vos emplois pour faire plus longtemps cette sainte et adorable volonté sur la terre.

“Si la Providence veut que toutes nos sœurs aient la bénédiction de vous voir en ce voyage, je vous supplie, Monsieur, vous souvenir de la lettre de ma sœur Jeanne Christine que je vous montrai avant votre partement, qui [83] témoignait quelque mécontentement. Je crois bien qu'elle a peine n'ayant pas en ce lieu l'applaudissement qu'elle a toujours eu ailleurs, et aussi qu'elle entrait à la place d'une qui était fort regrettée. Nous avons fait quelque dépense pour des malades et autre chose qu'elle mandait devoir nous renvoyer l'argent comme de raison ; mais sa coutume a toujours été de n'y prendre guère garde, et je crois que c'est par la vertu de détachement excepté de son accommodation ; vous savez l'estime que nous en avons toujours fait.

“Pour Brienne, comme elles peuvent être dites toutes deux nouvelles et ne pas savoir ce que c'est que l'affection au bien de la Compagnie, je crains que par respect et simplicité elles se laissent manquer faute d'adresse, pour tirer de Mme de Brienne ce qu'elle a promis pour elles, ou qu'elles ne lui aient pas fait entendre que nous devons leur fournir d'habits du reste de leur nourriture, ladite dame n'ayant pas manqué de tirer d'elles connaissance de leur petite dépense. Nous avons aussi les deux sœurs de Brienne qui n'ont rien apporté pour leur vêtement ou retour, si elles ne demeureraient pas, ce n'est pas que je doute de la première, mais la dernière m'est un peu suspecte. Pour Montmirail, nos sœurs ne comptent point sur votre passage ; vous savez les besoins de l'une et de l'autre ; puis je ne sais si ma sœur Louise a toute la douceur dont ma sœur Catherine a besoin et si ma sœur Catherine se retire un peu de l'affection de la fréquentation du monde et du trop grand plaisir de chanter avec les personnes du siècle ; cela est très dangereux.

“Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire que vous avertissiez ma sœur Pétronille du respect et estime pour notre sœur Jeanne, et notre sœur Jeanne de se modérer un peu en ses dévotions et se communiquer pour son emploi à notre sœur Pétronille, à laquelle il sera bon de lui recommander ne se point familiariser à pas un ecclésiastique, non plus qu'au reste du monde ; ce défaut a beaucoup nui [84] aux autres. Je supplie Notre-Seigneur nous donner à toutes les dispositions dont nous avons besoin pour faire bon usage de toutes les peines que votre charité prend pour le général et particulier de la Compagnie dont Dieu seul peut être votre reconnaissance, et moi en son saint amour, Monsieur, Votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.

“P. S. – Toutes nos sœurs vous saluent avec respect et soumission, et moi avec elles ; nous nous recommandons à vos saints sacrifices dont nous espérons part en la bénédiction et en vos prières, nos obligations vous seront assurées des nôtres quoique très chétives et indignes d'être présentées à Dieu.”

A la fin de l'année 1655, saint Vincent avait obtenu du Saint-Siège l'approbation des constitutions et des vœux malgré des difficultés incessantes faites contre les vœux simples. Et le

Saint Père, en donnant cette approbation, décidait que les missionnaires appartiendraient au clergé séculier.

Voici comment saint Vincent annonce cette nouvelle à M. Martin, supérieur de notre maison de Turin, à la date du 37 décembre 1655.

... Quelques jours après votre départ, nous reçûmes le bref par lequel le Saint-Siège confirme et affermit notre petite Compagnie, et aussitôt, ayant assemblé la communauté de céans à la réserve du séminaire, elle fit un acte d'acceptation authentique, que chacun signa, du même bref ; et ensuite reconnu devant un notaire de l'avoir signé, afin que la postérité voie que cela s'est fait juridiquement et en la meilleure forme que cela se peut. Je voudrais pouvoir exprimer avec quel sentiment de joie et de reconnaissance cela a été fait ; mais je serais trop long. [85] Ceux du collège et du séminaire de Saint-Charles en ont fait de même, et nous avons envoyé M. Berthe pour les autres maisons, afin qu'ils en fassent autant et fassent les vœux selon ledit bref, comme nous l'avons fait ici. Il a déjà passé au Mans, à Richelieu, à Saint-Méen, et partout on s'est conformé à nous en cette action. Je vous enverrai le modèle de ces actes-là pour vous y ajuster quand vous les ferez. M. Berthe ne va pas exprès pour cette affaire ; son fait principal est de continuer les visites commencées par feu M. Le Gros ; je pense vous avoir mandé que ce cher défunt visitant le séminaire de Montauban y fut visité lui-même d'une maladie qui l'a conduit au Ciel..."

Le 25 janvier 1656 fut un grand jour de fête à Saint-Lazare. Toute la communauté, comme dit saint Vincent, à la réserve du séminaire, réunie ce jour de la fête de la conversion de saint Paul, anniversaire de la fondation de la Compagnie, renouvela les vœux selon la formule récemment envoyée et approuvée par le Souverain Pontife Alexandre VII. C'est à partir de ce moment que, dans un registre précieusement conservé, tous les membres de la Compagnie présents écrivirent de leur propre main la formule dès lors en usage, par laquelle ils s'engageaient à l'observation des saints vœux.

Au commencement du registre se trouve reproduite la bulle d'Alexandre VII : *Ex commissa Nobis* (voir Acta apostolica, page 76), reconnue et vérifiée par les notaires et garde-notes du Roy, au Châtelet de Paris – afin qu'elle eût son effet légal. – Au-dessous, appuyée de son sceau et contresignée par le secrétaire de la nonciature, l'attestation du nonce apostolique en France, Mgr Nicolas Guidi, archevêque d'Athènes, déclarant la copie conforme à l'original. Puis viennent, écrits de la main de M. Portail, trois documents.

Le premier que nous reproduisons est le procès-verbal [86] du renouvellement des vœux¹³ ; le second c'était la formule même des vœux ; le troisième l'explication du vœu de pauvreté.

Viennent ensuite les signatures

Prêtres : Vincent de PAUL. – Antoine PORTAIL. – Jean BÉCU. – Jean D'HORGNY. – René ALMÉRAS. – Étienne BOURDET. – Claude AMIRAUT. – Antoine MAILLARD. – Guillaume CORNUEL. – Gabriel DE LESPINAY. – Jean WATEBLED. – Mathurin GENTIL. –

¹³ Nos Vincentius à Paulo, superior gnalis Congregationis Missionis, Omnibus ad quos pertinet vel pertinebit, Notum facimus, quod licet Nos, unà cum infrascriptis dictae nostrae Congregationis sacerdotibus et Clericis necnon Fratribus Coadjutoribus laicis, nunc in domo nixe Parisiensi commorantibus, vota simplicia ab Illustrissimo ac Reverendissimo, felicis recordavis Dno. D. Joanne Francisco De Gondy, Archiepiscopo Parisiensi, anno Dni Millesimo, Sexcentmo, Quadragmo, primo, approbata, jamdiu emiserimus : jamdiu quia Sinus D. N. Alexander I^o. VII per Breve suprascriptum, et a nobis omnibus infrascriptis instrumento publico acceptatum, sicut et per presentem actum illud acceptalnus, proedicta vota de novo approbare, ac firmiora reddere dignatus. Nos dictus Supor generalis unà cum omnibus infrascriptis, ut ex hujusmodi pià actione, major Deo gloria, dicto summo Pontifici Reverentia, et proefatoe acceptationi, votorumque missioni firmitas, ac consequenter uberior nobis omnibus consolatio in Christo accedat, proedicta vota, juxta mentem proefati Smi D. N. Papoe, nobis per dictum Breve significatam, necnon secundum formulam infrascriptam, votique paupertatis condiciones immediate post expressas, anno Domini Millesimo Sexcentesimo, quinquagesimo sexto, die verò Conversionis S. Pauli dicata, XXV Janu. de novo emisimus. In quorum omnium fidem et testimonium, praesens instrumentum propria manu subscripsimus, sigilloque dictes nioe Congnismuniri curavimus. Actum Parisiis, apud S. Lazarum, anno et die suprascriptis.

Nicolas DELABRIÈRE. – Jean GICQUEL.-Antoine DURAND. – Jacques EVEILLARD. – Nicolas TALEC. – Jacques DESPRÉAUX. – René SIMON. – Martin LEVASSEUR.

Clercs : Daniel BAUDOIN. – Antoine PARISY. – Jean LAGRIVE. – Antoine FROMON. – Pierre CORNUEI..

Frères coadjuteurs : Alexandre VÉRONNE. – Mathieu REGNARD. – Jean BESSON. – René BISSON. – Paschal DELANOF. – François CERISY. – Nicolas COTTESME. – [87] LOUIS ROBINEAU.- Jean MEUSNIER.- Philippe LABELLE.- Dominique CHRESTIEN. – Bertrand DUCOURNAU. – Jean DUBOURDIEU. – Jacques LORFAY. – Jean PROUST. – Étienne ESTIENNE. – Pierre LABELLE. – Nicolas CHEFDEVILLE. Antoine FRENOY. – Jean LASNYER. – Jean ROLLIN. – Nicolas CAUPMENT. – Jean MEUSNIER (le jeune).

C'est avec bonheur que nous reproduisons cette liste des premiers missionnaires, à la suite desquels sont inscrits tous ceux qui, depuis l'année 1656 jusqu'à ce jour, ont fait les vœux dans la petite Compagnie.

A part ce que nous venons de dire, l'année se passa sans incident notable relativement à M. Portail.

Dans le courant de l'année suivante, Mlle Le Gras lui écrit à l'occasion d'une fondation nouvelle et pour laquelle il demande son avis.

“11 mai 1657.

“Monsieur,

“J'appréhende bien de vous trop presser, vous disant que nos sœurs doivent partir lundi matin avec Mme la duchesse de Vantadour, et qu'il me paraît très nécessaire qu'elles emportent une copie des principaux articles des établissements, particulièrement ce qui regarde la dépendance entière pour le spirituel, la continuation de la forme et couleur d'habits ; qu'il ne leur sera point associé de personnes au-dessus ni au-dessous d'elles pour le service des pauvres. Et comme ce n'est point un hôpital établi, il sera nécessaire, si M. Vincent le juge à propos, qu'il y ait un article qui dise : qu'il faut que leur dépense soit séparée de celle des pauvres.

“En vous faisant ces remarques, je n'entends pas, Monsieur, rien exclure de ce que vous jugerez à propos d'y mettre.

“Nos chères sœurs se promettent bien l'honneur de vous voir avant que partir. Je me recommande à vos saintes [88] prières, étant en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.

“Je ne sais s'il ne sera pas nécessaire de mettre un article qui dise que nos sœurs doivent être établies du consentement de Mgr l'évêque.”

Comme Mlle Le Gras n'avait qu'à se féliciter des conseils de M. Portail, elle écrivait à quelques sœurs le 4 juillet 1657, d'être toujours bien exactes à suivre les prescriptions de leur sage directeur.

Mais, au commencement de janvier 1658, saint Vincent fit une chute assez grave ; Mlle Le Gras écrivit à cette occasion à M. Portail.

“13 janvier 1658.

“Monsieur

“Après avoir loué Dieu avec vous, quoique indigne de la grâce qu'il m'a faite de nous préserver M. notre très honoré père d'un péril très éminent, je prends la liberté de vous supplier de faire prendre garde aux défauts qui me paraissent au carrosse, qui est, ce me semble, que les

portières sont trop basses d'appui et que tout le corps du carrosse est trop élevé pour la suspenste ; car quoique cela le rende plus doux, néanmoins cela lui donne un tel branle, que quelquefois y étant, j'ai eu crainte que les cahots ne me jetassent à la portière ; et aussi, je crois qu'il faudrait qu'il y eut des quenouilles aux deux côtés des portières, encore que ce ne soit plus la mode.

“Je crois que ma sœur Rose s'attend encore de vous parler, si votre charité le pouvait, demain ; je vous l'enverrais à l'heure que vous ordonneriez, et après cela je crois peut-être qu'une défense absolue de ne point retourner sans avoir communié, si vous le jugez à propos, elle pourrait se mettre en repos. [89]

“Permettez-moi de me recommander à vos saints sacrifices et prières et de me dire en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble sœur et obéissante servante.

“L. DE MARILLAC.”

M. Portail continua à soutenir et à éclairer les filles de la Charité par sa correspondance. Nous citerons encore deux lettres qui sont un modèle de conseil.

“De Paris, ce 14 juin 1659.

“Ma très chère sœur,

“J'ai reçu hier votre lettre, laquelle m'a d'abord un peu affligé, m'apprenant l'affliction d'esprit que vous avez, mais tout après j'ai été consolé quand j'ai considéré que cette peine ne provient que d'une crainte d'offenser Dieu, et que vous ne vous souciez pas de souffrir, pourvu que sa divine majesté ne soit pas offensée. Voilà une bonne et sainte disposition pour vous faire porter gaiement votre croix et pour mériter qu'elle vous porte un jour dans le ciel ; et si vous dites que vous ne laissez pas de commettre des fautes, je réponds que ces fautes sont légères et servent pour vous empêcher de tomber en des grandes. D'ailleurs, si vos peines sont les mêmes que vous aviez ici, je vous dis que ce n'est rien et que vous devez les mépriser et vous servir des autres remèdes que je vous ai autrefois conseillés.

“Mais ces peines augmentent toujours, dites-vous. C'est signe sans doute que Dieu augmente son amour envers vous, et vous donne des grâces plus grandes pour profiter de vos souffrances. Vous voudriez avoir l'esprit content ; je vous assure que vous n'aurez jamais un vrai contentement en votre âme que dans une vraie conformité à la volonté de Dieu en toutes choses. Et, sa divine volonté est que vous soyez là en l'office que vous y avez et y souffriez les peines que vous y sentez, et pour autant de temps qu'il [90] lui plaira. Et partant, vous devez dire au plus fort de vos douleurs : Mon Dieu, votre volonté soit faite ; et, avec saint Augustin : *Tranchez, taillez et ne m'épargnez pas, pourvu que vous me pardonniez dans l'éternité.* Si vous aviez choisi par votre propre volonté d'aller là où vous êtes, et brigué l'office que vous y exercez, vous auriez raison de croire que ce n'est pas la volonté de Dieu ; mais puisque cela n'a été que par l'ordre de vos supérieurs et directeurs qui vous connaissent mieux que vous ne vous connaissez vous-même, et par qui Dieu fait connaître sa sainte volonté à l'égard des personnes qui sont sous leur direction, vous devez vous assurer qu'en leur obéissant, vous obéissez à Dieu, et par conséquent ne vous mettez plus en peine pour vos peines, sinon pour prier sa bonté infinie de vous augmenter la patience en vous augmentant les souffrances. Et, si ces petits avis ne suffisent pas pour vous donner la consolation que vous désirez, attendez-la de Dieu même, qui ne manque jamais de secourir ceux qui ont recours et confiance en lui. Et puis vous aurez au premier jour un de nos prêtres qui vous ira visiter ; M. Vincent me l'a ainsi fait espérer. Courage, donc, ma très chère sœur, et consolez-vous dans cette espérance. Cependant soyez fidèle à ouvrir votre cœur à votre directeur, et suivez ses conseils comme s'ils venaient de la bouche même de Notre-Seigneur et vous verrez que vous en recevrez un grand soulagement ; et de mon côté je tâcherai d'y contribuer par les saints sacrifices que j'offrirai à la divine majesté, afin qu'elle soit votre guide, votre consolation, votre force, votre courage et un jour votre récompense dans le ciel, après avoir dignement combattu et souffert pour son amour.

“Je me recommande aussi à vos prières et à celles de nos autres sœurs, lesquelles je salué avec respect et leur souhaite à toutes et principalement à vous, ma très chère sœur, la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ en [91] l’amour duquel et en celui de sa sainte mère, je suis votre très humble serviteur.

“PORTAIL”

Voici la seconde lettre qui n’édifiera pas moins que la première.

LETTRE DE M. PORTAIL A LA SŒUR MATHURINE GUÉRIN

“22 septembre 1659.

“J’ai reçu la vôtre très chère qui m’a beaucoup consolé, non seulement de ce qu’elle m’apprend les bénédictions que Dieu répand sur vos emplois, mais encore de ce que vous êtes persécutée pour avoir bien fait, parce que comme vous savez, Notre-Seigneur déclare bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ; je crois que vous êtes toutes de ce sentiment, et, partant il n’est pas besoin que je vous dise autre chose sur ce sujet, joint que la lettre que M. Vincent vous écrit, satisfera à tout le reste que vous pourriez désirer ; je me contenterai donc de répondre aux deux demandes que vous me faites, vous disant de la part de mordit sieur.

“Premièrement, pour ce qui est du catéchisme, que votre sœur le fasse, en la manière accoutumée et autant de temps que Mgr de Laon et M. le curé le permettront, prenant garde seulement de ne rien dire, qui puisse tant soit peu donner sujet à personne d’en être choqué, prenant garde aussi à se très bien humilier de ce que Dieu se sert des instruments les plus faibles et chétifs pour confondre les choses fortes.

“Secondement, que la permission que Mgr l’évêque a donnée à votre sœur pour blanchir les corporaux ne peut point s’étendre à d’autres, si bien qu’il faut une permission particulière pour vous ; cependant vous lui pouvez aider à savonner et à empeser, après qu’ils seront lavés dans trois eaux par la même sœur. [92]

“Troisièmement, que vous pouvez donner des images, chapelets, *Agnus Dei*, et autres semblables petits meubles de dévotion, et même des petits livrets spirituels, pourvu que cela se fasse sobrement et fructueusement, vous pouvez aussi donner des médailles que vous avez reçues ; mais je vous donne avis que depuis deux ans le pape a déclaré qu’elles seront nulles et sans indulgences pour les personnes à qui elles seront données par autres que par Sa Sainteté ; cependant vous les pouvez gagner vous-même sur les médailles que vous avez reçues avant ladite déclaration ; on ne peut pas prêter ces médailles, ni faire gagner les indulgences aux malades ; c’est pourquoi nous avons écrit à Rome, pour en avoir pour toutes nos sœurs avec pouvoir de faire gagner les indulgences aux malades, qu’elles auront instruits et disposés pour cela.

“Je ne sais pas si je réponds à toutes vos difficultés, car je ne puis pas retrouver votre lettre pour y regarder, joint que l’heure du messenger presse ; une autre fois, si besoin est, nous vous en dirons davantage, je me recommande à vos prières, et suis, en l’amour de Notre-Seigneur, etc...”

Dès le commencement de l’année 1660, M. Portail se trouva fatigué, et il dut suspendre ses visites régulières chez les sœurs. Ce fut pour Mlle Le Gras une pénible appréhension, à la pensée de perdre un si sage directeur ; et peut-être bientôt le saint instituteur de sa famille spirituelle. Mais, après le premier mouvement de la nature, elle réveillait sa foi en la Providence et elle se tenait tranquille sur le sort de sa chère famille.

Tandis que Mlle Le Gras s’inquiétait sur le sort de M. Portail, elle tomba elle-même malade.

Ses craintes étaient bien fondées ; M. Portail fut enlevé à l’affection des deux familles le 14 février.

Voici comment s’exprime Collet

“Saint Vincent perdit Antoine Portail, prêtre d’un vrai [93] mérite, d’une humilité profonde, d’une charité, exemplaire, et qui s’était attaché à notre saint dès le temps qu’il demeurait dans la maison de Gondi ; c’est-à-dire depuis plus de quarante-cinq ans. Il avait rendu à la Congrégation des services essentiels, il en était secrétaire et premier assistant, directeur des filles de la Charité, plein de l’esprit de son bon père, et propre à le soulager dans une infinité d’occasions, où un homme de confiance est une grande ressource. Une maladie de neuf jours l’emporta ; et cela justement dans le temps où la pieuse Mlle Le Gras était à l’extrémité.”

Saint Vincent annonça à la date du 5 mars la mort de son premier compagnon à M. Desdames, missionnaire à Varsovie :

“Monsieur,

“Il a plu à Dieu de nous priver du bon M. Portail. Il décéda samedi, 14 février qui était le neuvième de sa maladie laquelle commença par une espèce de léthargie qui s’est changée en fièvre continue et en d’autres accidents. Il eut depuis l’esprit et la parole assez libres ; il avait toujours appréhendé la mort, mais la voyant approcher il l’a envisagée avec paix et résignation, et il m’a dit plusieurs fois que je l’ai visité qu’il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée. Il a fini comme il a vécu, dans le bon usage des souffrances, la pratique des vertus, le désir d’honorer Dieu et de consommer les jours comme Notre-Seigneur en l’accomplissement de sa volonté. Il a été l’un des deux premiers qui ont travaillé aux missions, et il a toujours contribué aux autres emplois de la Compagnie, à laquelle il a rendu de notables services, en toutes les manières, en sorte qu’elle aurait beaucoup perdu en sa personne si Dieu ne disposait de toutes choses pour le mieux, et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensons recevoir du [94] dommage. Il y a sujet d’espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au Ciel qu’il n’eût été sur la terre.

“Je vous prie, Monsieur, de lui rendre les devoirs accoutumés.”

Nous n’ajouterons rien à ces paroles qui sont le plus complet éloge de M. Portail. Il mourut à l’âge de soixante-dix ans, après avoir travaillé quarante-cinq ans dans la Compagnie.

14